

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE SEPT-RIVIÈRES**

PROCÈS-VERBAL de la session régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, tenue le 11 décembre 2018 à 16 h 30 au 106 rue Napoléon, bureau 400 à Sept-Îles, salle du Conseil de la MRC de Sept-Rivières

PRÉSENTS les conseillers de comté :

Monsieur Réjean Porlier, préfet et maire de la ville de Sept-Îles
Monsieur Alain Thibault, préfet suppléant et maire de la ville de Port-Cartier
Monsieur Denis Miousse, conseiller, ville de Sept-Îles
Monsieur Jean Masse, conseiller, ville de Sept-Îles
Madame Marie Corbey, conseillère, ville de Port-Cartier

Ouverture de la session

Le préfet, monsieur Réjean Porlier, constate qu'il y a quorum et procède à l'ouverture de la session régulière à 16 h 30.

2018-12-178

Adoption de l'ordre du jour de la session régulière du mardi 11 décembre 2018

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte l'ordre du jour de la session régulière du mardi 11 décembre 2018 tel que présenté et en laissant l'item « Affaires nouvelles » ouvert."

2018-12-179

Adoption du procès-verbal de la session spéciale adoption budget MRC du 28 novembre 2018

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Denis Miousse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le procès-verbal de la session spéciale adoption budget MRC du 28 novembre 2018 tel que présenté."

2018-12-180

Approbation de la liste des comptes à payer et autorisation de paiement de la MRC de Sept-Rivières au 6 décembre 2018

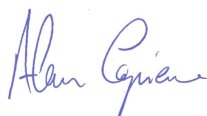
IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant et maire de la ville de Port-Cartier monsieur Alain Thibault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières approuve la liste des comptes à payer de la MRC de Sept-Rivières au 6 décembre 2018, de 106 041.47 \$".

(Voir annexe « A »)

Je soussigné Alain Lapierre, secrétaire-trésorier de la MRC de Sept-Rivières, certifie que la MRC de Sept-Rivières dispose de crédits suffisant pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.



Alain Lapierre, secrétaire-trésorier

2018-12-181

Approbation de la liste des comptes à payer et autorisation de paiement du TNO Lac-Walker au 6 décembre 2018


IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Marie Corbey,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières approuve la liste des comptes à payer de la municipalité TNO Lac-Walker au 6 décembre 2018, de 36 546 .04 \$".

(Voir annexe « B »)

Je soussigné Alain Lapierre, secrétaire-trésorier de la MRC de Sept-Rivières, certifie que la municipalité TNO Lac-Walker dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.



Alain Lapierre, secrétaire-trésorier

2018-12-182

Adoption des projets retenus dans le cadre du Fonds de développement des territoires – Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMOT) conclus une entente avec la MRC de Sept-Rivières dans son exercice et ses responsabilités pour prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

ATTENDU QUE les MRC ont maintenant pleine compétence en matière de développement local et régional sur leur territoire;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières a mis en place en septembre 2015 dans le cadre du Fonds de développement des territoires, une Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie pour l'année 2018-2019;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse concernant les projets.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte les projets retenus dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie telle que présentée en annexe;

QUE le préfet et le directeur général soient autorisés à signer tous les documents s'y rapportant."

2018-12-183

Autorisation de signature d'une entente avec la Sûreté du Québec

ATTENDU QUE le programme de service de cadets de la Sûreté du Québec s'adresse aux étudiants en techniques policières, lequel consiste à collaborer avec des policiers pour des activités de surveillance, de prévention, de relations communautaires, de promotion de la Sûreté et de rencontres d'échanges avec des partenaires pour la période estivale;

ATTENDU QUE le poste de la MRC de Sept-Rivières a l'opportunité d'avoir quatre (4) cadets pour la saison estivale 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Denis Miousse

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières dépose une demande officielle dans le cadre du programme de cadets de la Sûreté du Québec pour quatre (4) étudiants en techniques policières qui seront affectés à l'ensemble de la MRC pour l'été 2019;

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte de contribuer financièrement à ce programme pour un montant maximal de vingt mille dollars (20 000 \$);

QUE monsieur Réjean Porlier, préfet, et monsieur Alain Lapierre, directeur général, soient autorisés à signer le protocole à intervenir avec la Sûreté du Québec;

QUE les sommes nécessaires soient prises dans le poste budgétaire « FDT – Projets régionaux »."

2018-12-184

Demande au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles : suspension temporaire de 6 mois de l'octroi de titres miniers d'un territoire incompatible avec l'activité minière

ATTENDU QUE la Loi sur les mines, plus particulièrement les articles 304.1 et 304.1.1 permettant de soustraire à la prospection, à la recherche, à l'exploration et à l'exploitation minière toute substance minérale faisant partie du domaine de l'état et se trouvant sur un terrain pouvant faire l'objet d'un claim compris dans un territoire incompatible avec l'activité minière, délimité dans un schéma d'aménagement et de développement, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une MRC peut délimiter dans son schéma d'aménagement et de développement, tout territoire incompatible avec l'activité minière au sens de l'article 304.1.1 de la Loi sur les mines;

ATTENDU QUE la nécessité pour la Ville de Sept-Îles de prévoir un emplacement destiné à accueillir le développement urbain des vingt (20) prochaines années;

ATTENDU QUE les études techniques (géotechnique et caractérisation environnementale) confirmant le potentiel de développement d'une partie du territoire situé dans le secteur de la Rivière aux Foins;

ATTENDU QUE le territoire visé est situé à l'extérieur d'un des périmètres d'urbanisation de la Ville de Sept-Îles;

ATTENDU QUE l'intention à court terme de la Ville de Sept-Îles de présenter à la MRC une demande de modification et de création d'un nouveau périmètre d'urbanisation sur cette portion de territoire;

ATTENDU QUE les sols impropres aux développements dans le périmètre urbain central;

ATTENDU QUE le peu de territoire adéquat disponible dans le voisinage du périmètre urbain principal de la Ville de Sept-Îles;

ATTENDU QUE la Ville de Sept-Îles doit prévoir un lieu d'accueil pour de nouveaux quartiers résidentiels avec services pour répondre aux besoins de la collectivité et absorber le développement économique actuel et anticipé;

ATTENDU QUE toute activité minière et toute exploitation de substances minérales dans ce secteur et dans son aire d'influence immédiate pourraient affecter la viabilité de ce développement et en compromettre la réalisation à cause des impacts de telles activités;

ATTENDU QUE la cartographie du secteur en cause démontrant les limites projetées du futur périmètre d'urbanisation et d'une bande de 1 000 mètres y étant associée pour la protection contre les impacts d'activités minières;

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant et maire de la ville de Port-Cartier monsieur Alain Thibault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivière demande au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles de suspendre temporairement, pour une période de six (6) mois, l'octroi de nouveaux titres miniers sur les terrains dont les limites sont indiquées sur la carte produite par le Service de l'urbanisme de la Ville de Sept-Îles et intitulée « Territoire incompatible avec l'activité minière », datée du 19 octobre 2018 (ci-annexée), le tout conformément à l'article 304.1 de la Loi sur les mines (chapitre M-13.1);

QUE cette demande de suspension est faite dans le cadre du processus de modification du schéma d'aménagement qu'entamera la MRC de Sept-Rivières afin de délimiter ce territoire incompatible avec l'activité minière au sens de l'article 304.1.1 de la Loi sur les mines (chapitre M-13.1);

QUE soient transmis au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles les fichiers de données géométriques des territoires faisant l'objet de la présente demande.

2018-12-185

Autoriser Alain Lapierre, directeur général, à assister à la formation « L'adoption des PL122 et PL155: Les impacts pour les MRC » qui aura lieu à Québec le 31 janvier 2019

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Marie Corbey,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise Alain Lapierre, directeur général, à assister à la formation « L'adoption des PL122 et PL155: Les impacts pour les MRC » qui aura lieu à Québec le 31 janvier 2019;

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le remboursement des dépenses, selon le règlement en vigueur."

2018-12-186

Conformité au schéma d'aménagement concernant le règlement n° 2018-294 amendant le règlement de zonage n° 2009-151 de la ville de Port-Cartier

ATTENDU QUE le Conseil de la ville de Port-Cartier désire amender son règlement de zonage n° 2009-151;

ATTENDU QUE le règlement n° 2018-294 amendant le règlement de zonage n° 2009-151 a été adopté conformément à la Loi par le Conseil de la ville de Port-Cartier;

ATTENDU QUE selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (137.2 et suivants), le conseil d'une MRC doit attester de la conformité d'une modification au règlement de zonage face aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières est d'avis que le règlement n° 2018-294 de la ville de Port-Cartier est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières et aux dispositions du document complémentaire;

QUE soit annexée à la présente résolution l'analyse de la conformité au schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières concernant ledit règlement."

2018-12-187

Autoriser monsieur Réjean Porlier, préfet, à participer à la délégation Côte-Nord à Ottawa le 26 novembre 2018

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Denis Miousse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise monsieur Réjean Porlier, préfet à participer à la délégation Côte-Nord à Ottawa le 26 novembre 2018;

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le remboursement des dépenses, selon le règlement en vigueur."

2018-12-188

Levée de la session

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant et maire de la ville de Port-Cartier monsieur Alain Thibault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE la session régulière du 11 décembre 2018 soit levée à 16 h 42."



Réjean Porlier
Préfet



Alain Lapierre
Directeur général et secrétaire-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du Code municipal du Québec.



Réjean Porlier
Préfet

ANNEXE A

LISTE DES COMPTES À PAYER
MRC DE SEPT-RIVIÈRES AU 6 DÉCEMBRE 2018

1. PLACEMENTS NORD-CÔTIERS	
Réf. : -Loyer pour le mois de décembre 2018	10 120.79 \$
2. ALAIN THIBAUT	
Réf. : -Déplacement pour session MRC du 28 novembre 2018.....	65.80 \$
3. MARIE CORBEY	
Réf. : -Déplacement pour session MRC du 28 novembre 2018.....	65.80 \$
4. JEAN-FRANÇOIS VIGNEAULT	
Réf. : -Frais d'essence camion Dodge le 28 novembre 2018.....	49.07 \$
5. ALAIN LAPIERRE	
Réf. : -Frais de déplacements pour novembre 2018.....	42.00 \$
6. RENÉE HAINCE	
Réf. : -Frais de déplacements pour novembre 2018.....	36.00 \$
7. RECEVEUR GÉNÉRAL	
Réf. : -Cotisations pour novembre 2018.....	8 834.91 \$
8. MINISTRE DU REVENU	
Réf. : -Cotisations pour novembre 2018.....	19 014.00 \$
9. CARRA	
Réf. : -Cotisations pour novembre 2018.....	523.82 \$
10. AON HEWITT	
Réf. : -Cotisations au fonds de pension, novembre 2018.....	10 988.54 \$
11. PME+	
Réf. : -Assurance-collective pour décembre 2018 (L'Union-Vie).....	6 152.06 \$
12. SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES	
Réf. : Loyer BANQ pour le mois de décembre 2018.....	3 375.39 \$
13. TELUS MOBILITÉ	
Réf. : -Frais cellulaires pour novembre 2018.....	121.09 \$
14. BANQUE NATIONALE	
Réf. : -Frais pour perception de comptes, novembre 2018.....	25.00 \$
15. PÉTROLES IRVING	
Réf. : -Essences camion novembre 2018.....	200.13 \$
16. NUMÉRIK SOLUTIONS D'AFFAIRES	
Réf. : -Copies facturables, imprimante, Bureau 405, au 1 ^{er} décembre 2018.....	140.98 \$
Réf. : -Copies facturables, imprimante, Bureau 400, au 1 ^{er} décembre 2018.....	164.87 \$
17. SERVICE DE CARTES DESJARDINS	
Réf. : -Frais marchands pour novembre 2018.....	126.99 \$
18. LES CREVETTES DE SEPT-ÎLES INC.	
Réf. : -Soutien aux entreprises.....	10 000.00 \$
19. PNEUS MICHEL ET FILS INC.	
Réf. : -Soutien aux entreprises.....	5 000.00 \$
20. CAB DE PORT-CARTIER	
Réf. : -Déplacement L.Bond, du 27 novembre 2018.....	65.80 \$

21. CONSEIL RÉGIONAL ENVIRONNEMENT CÔTE-NORD	
Réf. : -Projet FDT-Milieu de vie, FDT-AMV-2018-01, Final.....	7 600.00 \$
22. TNO LAC WALKER	
Réf. : -Remboursement TVQ au 30 septembre 2018.....	19 863.56 \$
23. JEANNOT LANGFORD	
Réf. : -Services rendus dossiers SHQ.....	3 149.25 \$
24. MESSAGERIE AILE-AIR	
Réf. : -Transport d'enveloppe, novembre 2018.....	9.59 \$
25. COGECO CONNEXION	
Réf. : -Frais pour décembre 2018.....	58.63 \$
26. BMR LAUREMAT	
Réf. : -Programme incitatif au compostage domestique.....	105.00 \$
27. BMO GROUPE FINANCIER	
Réf. : -Frais pour service de paiement de factures, novembre 2018.....	28.74 \$
28. PAGES JAUNES	
Réf. : -Facturation novembre 2018.....	113.66 \$
TOTAL DES DÉPENSES.....	106 041.47 \$

ANNEXE B

LISTE DES COMPTES À PAYER
TNO LAC-WALKER AU 6 DÉCEMBRE 2018

1. MRC DE SEPT-RIVIERES	
Réf. : -Dépenses partageables pour décembre 2018.....	14 862.00 \$
2. L'IMMOBILIÈRE	
Réf. : -Gestion du rôle, décembre 2018.....	2 395.31 \$
3. GROUPE ENVIRONEX	
Réf. : -Analyses d'eau centre communautaire, novembre 2018.....	696.55 \$
4. CONSEIL INNU TAKUAIKAN	
Réf. : -Cueillette et transport des MR, Recyclables, novembre 2018.....	1 761.75 \$
5. DISTRIBUTION JRV INC.	
Réf. : -Achat bac de récupération (Bleu), Lac Daigle.....	155.16 \$
6. MICHEL ALLARD	
Réf. : -Remboursement de taxes 2018.....	45.49 \$
7. ÉQUIPEMENTS NORDIQUES	
Réf. : -Contrat de déneigement, pourtour du lac daigle, vers. #1 et #2.....	13 766.34 \$
Réf. : -Contrat de déneigement, 1.7 KM, vers. #1 et #2.....	2 863.44 \$
TOTAL DES DÉPENSES	36 546.04 \$